

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 7 - Juillet 2014  
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Commission Permanente  
du 7 juillet 2014**



**COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUILLET 2014**

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 7 JUILLET 2014**, à **14 H 06**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil général.

**Etaient présents :**

- Mmes FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CHANUT Henri, COLIN Philippe, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie et VINCHELIN Jean-Paul

**Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, CAUSERO Louis, CORZANI André, Mme CREUSOT Nicole, MM. LAURENCY Jean-Pierre, MANGIN René et WILLER Yves, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BISTON Yvon, MARCHAL Michel, CASONI Alain, Mme OLIVIER Dominique, MM. JACQUIN Olivier, HABLOT Stéphane et VINCHELIN Jean-Paul, à l'exception de M. LOCTIN Jean et Mme MAYEUX Sophie, excusés

**RAPPORT N° 1 - DEVELOPPEMENT SOCIAL. CONVENTION DE SERVICE SOCIAL - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE (MSA)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une participation prévisionnelle de 945 000 € à la MSAL au titre de l'exercice 2014 qui sera versée après notification de notre décision. Cette somme sera prélevée sur le programme P 442 – Opération 008 – Participation MSA, ligne budgétaire Chapitre 65 Article 656.8 Sous-fonction 58.
- précise que le solde 2013 sera examiné lors d'une prochaine commission permanente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL - CONVENTION ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE ET ALCOOLOGIE (ANPAA)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à ANPAA 54, au titre de l'exercice 2014, une subvention de fonctionnement de 42 948 € à prélever sur la ligne budgétaire Chapitre 65 Article 657.4 Sous-fonction 58 pour la réalisation des actions décrites au présent rapport
- autorise le président du conseil général à signer en son nom la convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL - MISSION DE COOPERATION ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE (ARS) / CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY (CPN) / POLICE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à ARS (Accueil et Réinsertion Sociale) une subvention de 14 000 € pour la mission de collaboration entre l'ARS, le CPN (Centre Psychothérapeutique de Nancy) et les services de police
- précise que cette somme pourra être prélevée sur la ligne budgétaire Chapitre 65 Article 657.4 Sous-fonction 58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE L'ASSOCIATION ADAPA DE MEURTHE ET MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens conclu le 12 novembre 2013 avec l'association ADAPA de Meurthe et Moselle.
- Autorise le Président du Conseil Général à le signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE CONCERNANT L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Dossier n° 5702103 : décide d'une exonération partielle d'un montant de 5 285 €, ramenant ainsi la dette à 7 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - DEUX DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE CONCERNANT LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

=

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- dossier 5311231 : décide du maintien de la dette de 736,25 €.
- dossier 5605057 : décide du maintien de la dette de 5 006,29 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - AIDE A LA FONCTION PARENTALE DANS LE CADRE DES R.E.A.A.P (RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions mentionnées dans le présent rapport et précise que les crédits correspondants seront prélevés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65 article 6574 sous fonction 51.

Lors du vote correspondant, Madame Agnès Marchand déclare ne pas prendre part au vote concernant le dossier "Familles rurales - Ciel Colombey les Belles".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - CONVENTION 2014 RELATIVE A L'ACTION MENEES AVEC LE GIP PREVENTION PJJ 54 (EQUIPE MOBILE DE TRAVAUX)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la convention
- Autorise le président à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -  
RESTRUCTURATION PARTIELLE DU COLLEGE LOUIS PERGAUD A  
FOUG - PRESENTATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL ET  
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION DES MAITRES  
D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme fonctionnel et technique de l'opération de restructuration du collège Louis Pergaud à FOUG, de son budget prévisionnel et de son planning,
- prend acte du lancement de la procédure négociée, suivant les conditions décrites dans le rapport,
- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

| TITULAIRES        | SUPPLEANTS          |
|-------------------|---------------------|
| Grégory GRANDJEAN | Yvon BISTON         |
| Antony CAPS       | Gauthier BRUNNER    |
| René MANGIN       | Agnès MARCHAND      |
| Christophe SONREL | Jean Pierre MINELLA |
| Louis CAUSERO     | André BARBIER       |

- et autorise son président à indemniser les membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre et personnes intéressées, sur la base des écrits dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - RESTRUCTURATION DU COLLEGE GEORGE CHEPFER DE VILLERS LES NANCY - PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS PREBAT 2014 BATIMENTS EXEMPLAIRES AUPRES DE L'ADEME -**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- mandate son président pour solliciter, au nom du département, l'aide financière de l'ADEME et de la Région Lorraine pour la restructuration du collège George Chepfer à VILLERS LES NANCY,
- valide le fait que si la subvention n'est pas attribuée au moment sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la collectivité,
- et autorise son président à signer tous documents s'y rattachant au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COLLEGES PRIVES AU TITRE DE 2014**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions d'aide à l'investissement aux collèges privés au titre de l'année 2014, telles que proposées dans le tableau établi dans le présent rapport, et conformément à l'avis favorable du conseil académique de l'éducation nationale réuni le 2 juillet 2014,
- et précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 20 – article 20422– sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 12 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O001 - Enveloppe E01

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS, AMENAGEMENT DES LOCAUX**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son Président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

décide :

- l'attribution des dotations financières pour l'équipement des collèges publics comme détaillées dans le rapport,
  - l'attribution d'une subvention complémentaire aux collèges qui en ont fait la demande,
  - le changement d'affectation d'une subvention accordée au collège Albert Lebrun de Longwy,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements au sein des collèges selon les propositions des conseils d'administration présentées dans le rapport,
- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de M. GILLOTOT David.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 17 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 2 900 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 18 - AIDES AUX STRUCTURES DEPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- adopte la convention ci-jointe de partenariat entre le conseil général de Meurthe-et-Moselle et le CREPS de Lorraine,
- autorise son conseiller général, délégué aux sports, à signer ladite convention au nom du département avec le CREPS de Lorraine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 19 - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - MOBILISATION INSERTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de financement 2014-2015 avec le comité départemental olympique et sportif,
- autorise son conseiller général délégué aux sports et son vice-président délégué à l'insertion à la signer au nom du département,
- attribue au comité départemental olympique et sportif les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 16 500 € sont inscrits au budget P414 O014.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

## **RAPPORT N° 20 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'investissement à :

\* l'association Notre Dame du Trupt de Malzéville – centre de vacances de Bionville, pour un montant de 14 082 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 70 409 € concernant des travaux : d'isolation du bâtiment Biches, de construction de gradins devant le bâtiment central, d'électricité d'une cuisine dans le bâtiment Biches et la réfection de la toiture des sanitaires du bâtiment Belettes, des acquisitions : du matériel de literie (45 matelas et 200 parures de draps), un lave-linge et un sèche-linge, une 1<sup>ère</sup> tranche de 14 projecteurs à leds pour l'éclairage extérieur.

- précise que ce montant sera prélevé sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 21 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à la fédération départementale des Foyers Ruraux pour la manifestation « découvreurs de talents »,

- 4 000 € à l'Agence du Patrimoine et de la Culture des Industries Néodomiennes pour le chantier de jeunes volontaires internationaux organisé du 15 au 23 juillet 2014 à Neuves-Maisons,

- 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet « Tous Pareils Tous Différents »,

- 2 500 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet d'accompagnement des jeunes vers l'engagement volontaire.

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - BOURSES INDIVIDUELLES ET AIDES COLLECTIVES AUX BAFA ET BAFD**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

|       |                  |   |                              |
|-------|------------------|---|------------------------------|
| 140 € | à CEMEA-Jarville | 2 | bourses d'aide aux BAFA/BAFD |
| 560 € | à UFCV-Nancy     | 8 | bourses d'aide aux BAFA/BAFD |

- décide d'attribuer les subventions suivantes à l'association départementale des Francas :

- 3 500 € pour la mise en œuvre d'un BAFA collectif sur le territoire Terres de Lorraine,
- 4 480 € pour la mise en œuvre d'un BAFA collectif sur le territoire Val de Lorraine,

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 23 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention suivante :

- 1 677 € à l'association Familles Rurales Flavi' Festif pour la réalisation de travaux de charpente et de couverture de la toiture du local associatif ;
- 524 € à l'association Notre Dame du Trupt pour l'acquisition de matériel de sonorisation pour la salle de veillées ;
- 1 391 € à l'association Scènes et Territoires pour l'acquisition d'une remorque pouvant recevoir un gradin mobile ainsi que deux enceintes avec accessoires.

- et précise que ces montants seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 15.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 24 - EXPERIMENTATIONS JEUNESSE-EDUCATION POPULAIRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- \* 2 000 € pour le projet Feder'assos, échanges de pratiques dans le réseau à la Ligue de l'Enseignement 54.
- \* 2 000 € pour le projet de mutualisation des ressources et compétences associatives à la Ligue de l'Enseignement 54.
- \* 5 000 € pour le projet de jeu « Engrenages » à la fédération départementale Familles Rurales.
- \* 3 000 € pour l'action Paroles de bénévoles à la fédération départementale Familles Rurales.

- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 027 Expérimentations jeunesse-éducation populaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 25 - COOPERATION INTERNATIONNALE : APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de :

- 3 000 € à l'association Africalor
- 3 000 € à l'association Les Puisatiers
- 1 000 € à l'association Nous sommes là

- Et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, imputation 6574.048, Subventions de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 26 - MANIFESTATIONS MUSICALES - 54 TOUR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- valide les modalités d'attribution de la subvention de 10 000 € au titre du dispositif « 54Tour » 2014,
- approuve la convention type à passer avec les organisateurs locaux,
- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332, O 003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - MANIFESTATIONS MUSICALES - PROJET "MULTIPISTES"**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- valide les modalités de participation du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre du projet « Multipistes » en Grande Région,
- approuve les conventions type à passer avec les groupes dans le cadre de leur accompagnement et avec organisateurs locaux dans le cadre de l'aide à la diffusion,
- autorise le vice-président à la culture à signer ces documents au nom du département, ainsi que les déclarations de créances trimestrielles pour l'obtention des subventions INTERREG IV A Grande Région,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332, O 003 et que le projet bénéficie du cofinancement de l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement Régional au titre du programme INTERREG IV.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 28 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS MUSICALES**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux associations selon les propositions figurant dans le rapport,
- approuve les conventions correspondantes,
- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 332 Opération O009.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 29 - SOUTIEN AUX STRUCTURES MUSICALES : COMPAGNIE BROUNIAK**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention selon les propositions figurant dans le rapport,
- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 332 Opération O011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 30 - CENTENAIRE 1914 - 1918 - ASSOCIATION GUERRE EN VOSGES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Guerre en Vosges dans le cadre des manifestations soutenues au titre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P333 O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 31 - SOUTIEN AUX STRUCTURES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que présentées dans le rapport,
- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les associations "Pôle de l'image"», ainsi que "Biennale Internationale de l'Image",
- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 32 - ADHESION "CULTURE ET DEPARTEMENTS"**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'association « Culture et départements » pour une cotisation annuelle d'un montant de 500 €,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire P333, Opération 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 33 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) pour le compte du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) une subvention de fonctionnement de 20 000 €,
- approuve la convention correspondante et autorise son vice-président délégué à l'éducation à signer ce document au nom du département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P346, O001,
- prend acte de l'évolution, à compter du 1er janvier 2015, du statut juridique du Centre Régional de Documentation Pédagogique, établissement public administratif de rayonnement régional, vers un établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 34 - COLLEGE AU CINEMA**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 346 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346, opération 004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 35 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT LIEE A L'ENSEIGNEMENT - (U.D.D.E.N.)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'Union des délégués départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 346, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 36 - FONDS DE L'ENTREPRISE BERGER-LEVRAULT : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'entreprise Berger-Levrault pour la valorisation du fonds déposé aux archives départementales (57 J) ;

- autorise son président à signer l'avenant n° 1.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - EXPOSITION "L'IMAGE DES VOSGES... " :**  
**DEMANDE DE PRET DE DOCUMENTS ORIGINAUX CONSERVES**  
**AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt du Département des Vosges ;
- autorise son Président à signer la convention de prêt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 38 - MUSIQUE VIVANTE EN INSTITUTIONS -**  
**CONVENTIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- adopte le modèle de convention établie entre le conseil général et les établissements bénéficiaires du service public administratif « Musique Vivante en Institutions »
- autorise son président à signer les conventions passées avec les établissements bénéficiaires sur le modèle de la convention annexée au présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 39 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE**  
**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LE GOETHE**  
**INSTITUT ET LE STAATLICHE SCHLÖSSER UND GÄRTEN DE BADE-**  
**WURTEMBERG**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la convention présentée,
- Autorise son président ou son représentant à la signer.

### **RAPPORT N° 40 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 41 - DOTATION DE SOLIDARITE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O004 (territoire Val de Lorraine), O005 (territoire Terres de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 42 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions figurant dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités et associations intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08, territoire de Longwy, territoire de Briey, territoire Terres de Lorraine, territoire de Val de Lorraine, territoire Nancy Couronne, et part départementale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 43 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opération 010, telle que définies dans le présent rapport

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381, O010

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 012, 030, telles que définies dans le présent rapport
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 45 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE- FONCTIONNEMENT- TERRITOIRE DE VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 033, 032 et 013, telles que définies dans le présent rapport
- Approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Conseil de développement du pays du Val de Lorraine et autorise son président à signer ce document au nom du département
- Approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la mission locale du Val de Lorraine et de Laxou et autorise son président à signer ce document au nom du département
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012-2015 CTDD 2, P381 O033, O032 et O013

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 46 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 035, 034 et 014, telles que définies dans le présent rapport
- approuve les conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
  - l'Association « les Amis du Livre » ;
  - l'Association sportive « Karaté Club » ;
  - les écoles de musique de Blainville-sur-l'Eau et de Lunéville ;
  - le centre social « les Epis » pour :
    - la subvention socle ;
    - le soutien aux associations ;
    - le fonds de travaux urbains ;
  - l'Association « Quartiers Services » (Fonds d'Initiatives Citoyennes) ;
  - la MJC Jacques Prévert ;
  - le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Lors du vote correspondant, Mme Rose-Marie Falque et M. Grégory Grandjean déclarent ne pas participer aux votes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 47 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY-COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 037, 036, 015 telles que définies dans le présent rapport
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 48 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 016, 026 telles que définies dans le présent rapport
- Approuve les conventions à passer entre le département d'une part et le CRIL et la communauté de communes du Pays du Saintois d'autre part ainsi que la charte du système REPERES-DD
- Autorise son président à signer ces documents au nom du département
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 49 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION : REPARTITION DU PRODUIT 2013**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de répartir le montant du fonds département 2013 de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre les communes de moins de 5 000 habitants selon les critères définis dans ce rapport.

- et précise que les services préfectoraux procéderont au mandatement des sommes attribuées à chaque commune de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 50 - AMENAGEMENT FONCIER - VENTE DE PETITES PARCELLES SUITE A L'ARRET DE L'AMENAGEMENT FONCIER DE BIONVILLE.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au rapport et attribue aux bénéficiaires les participations financières correspondantes.

- autorise le président à signer tous les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 51 - AMENAGEMENT FONCIER : AIDE DEPARTEMENTALE A LA REPLANTATION DES VERGERS FAMILIAUX APRES REMEMBREMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Ratifie les propositions contenues dans les tableaux figurant audit rapport et attribue aux particuliers et aux communes intéressées les subventions correspondantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 52 - AMENAGEMENT FONCIER - ECHANGES ET/OU  
CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX - PARTICIPATIONS  
DEPARTEMENTALES- MASSIF DU LUNEVILLOIS EST.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au dit rapport et attribue aux bénéficiaires la subvention correspondante.

- autorise le président à signer tous les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 53 - AMENAGEMENT FONCIER - ECHANGES ET/OU  
CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX - PARTICIPATIONS  
DEPARTEMENTALES - AOC COTES DE TOUL**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au dit rapport et attribue aux bénéficiaires la subvention correspondante.

- autorise le président à signer tous les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 54 - AMENAGEMENT FONCIER - ECHANGES ET/OU  
CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX - PARTICIPATIONS  
DEPARTEMENTALES - MASSIF DU RUPT DE MAD.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au dit rapport et attribue aux bénéficiaires la subvention correspondante.

- autorise le président à signer tous les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 55 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DU COUT DES TRANSPORTS MERIDIENS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant cadre établi entre le conseil général et l'autorité compétente pour le maintien des services de transports méridiens à l'intention des élèves scolarisés en cycle primaire

- Autorise le président à le signer

- Précise que les recettes seront affectées sur l'imputation budgétaire suivante :

P281 – Transports scolaires

P208O002 – Recettes

Nat Ana 1069-7474.81 FR Participation des communes et structures intercommunales

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 56 - CONVENTION D'ACCEPTATION DES TITRES DE TRANSPORT DE LA GAMME DU SIT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY ET LE CONSEIL GENERAL**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention pour l'acceptation des titres 'le SIT' à bord des autocars Ted,

- Autorise le président à la signer

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 57 - RD 6 - LEMAINVILLE - CESSION A LA COMMUNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide la cession de la parcelle ZA N°150, d'une surface de 1 280m<sup>2</sup> pour 13 915,00 € au profit de la commune de Lemainville,
- Autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents afférents à ce dossier y compris l'acte authentique de cession correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 58 - LIAISON A30-BELVAL - GLISSEMENT DE TALUS SUR LA COMMUNE DE REDANGE PARCELLE A1-159 - CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer avec le propriétaire M. BAUSCH Raymond et le département de Meurthe-et-Moselle conformément au projet annexé dans le présent rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention précitée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 59 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT "ESPECES PATRIMONIALES"- MISE EN PLACE D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à LOrraine Association Nature une subvention d'un montant de 12 092 euros, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 EPF Subventions diverses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 60 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT "ESPECES PATRIMONIALES"- MISE EN PLACE DE MESURES D'URGENCE POUR LE BUSARD CENDRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à la Ligue de Protection des Oiseaux une subvention d'un montant de 4 500 euros, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 EPF Subventions diverses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 61 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT "ESPECES PATRIMONIALES"- MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FAUCHE TARDIVE D'URGENCE POUR LA PRESERVATION DU RALE DES GENETS EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au CPIE de Bonzée une subvention d'un montant de 1 781 €, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 EPF Subventions diverses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 62 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT "ESPECES PATRIMONIALES" DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL D'ACTIONS "MILAN ROYAL"**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à Lorraine Association Nature une subvention d'un montant de 2 880 euros, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 EPF Subventions diverses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 63 - FORUM DEPARTEMENTAL DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE - ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 600 € à L'association « sauvons nos coteaux » pour la mise en place d'un jardin pédagogique, un verger communal et un verger associatif.

Les fonds seront prélevés sur l'Opération P251O007 – forum des paysages et de la biodiversité 983 - 6574.738 FD Subv. de fonc. aux personnes, aux asso. et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 64 - SENTIERS DE RANDONNEES - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES - CTDD2**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 326.56 euros à la communauté de communes du Sânon, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O015 AP/EPCP, P251E12

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 65 - FONDS DE L'ENVIRONNEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3 080 euros à l'association FLORE 54,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3 500 euros au CPIE Nancy Champenoux,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 700 euros à l'association "Mieux Vivre",

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P252O004 « diverses subventions » P252E01 « EPF subventions ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 66 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT "ESPECES PATRIMONIALES" PLAN REGIONAL D' ACTIONS ODONATES ET MACULINEA**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au Conservatoire des Espaces Naturels une subvention d'un montant de 17 777€ pour le programme des Maculinéa,
- décide d'attribuer au Conservatoire des Espaces Naturels une subvention d'un montant de 5 027€ pour le programme des Odonates.

Les fonds étant prélevés sur le P251O02 133 - 20421.738 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 67 - GESTION DU PATRIMOINE ARBORE - COMMUNE DE VOINEMONT - PLANTATION SUR LE DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise le président à signer la convention

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 68 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ECHANGE DE DONNEES PORTANT SUR L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA ENTRE LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

\* prend acte et valide le développement progressif d'échanges de données dématérialisées entre Pôle emploi et le département pour l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, dans le respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

\* autorise son président à signer la convention relative à ces échanges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 69 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI) AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le présent rapport,
- d'approuver l'avenant n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2014 entre l'Etat et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, telle que définie dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, en son nom, l'avenant correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 70 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- \* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :
  - 6 400 € à la structure Mob Emploi pour son action "Ateliers Autonomie Mobilité" pour la période du 01/09/2014 au 31/12/2014,
- \* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,
- \* d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 71 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

\* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 10 354 € au CCAS de Toul pour son action " Informations collectives et ateliers thématiques en direction des bénéficiaires relevant du parcours emploi " pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

\* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

\* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 13

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 72 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2014 avec Sens et Vie pour l'action "Module d'insertion par l'initiation à une méthode de résolution des difficultés (relaxation)" et à ce titre :

\* accorde la participation financière complémentaire de 11 250 €,

\* autorise son vice-président à signer au nom du Département, l'avenant à intervenir,

\* impute la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - Programme 412 - Opération 005 - Enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 73 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

\* d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrites dans le présent rapport :

- 7 500 € à la structure l'Atelier des Traverse pour son action "Accompagnement socioprofessionnel" pour la période du 01/03/2014 au 28/02/2015,

- 12 750 € à l'association Anne pour son action "Accompagnement global renforcé des personnes placées sous main de justice" pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

\* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir,

\* d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 007 - enveloppe 13

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 74 - OFFRE D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

\* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 30 260 € à la structure LORAgir pour son action "Accompagnement des créateurs et des chefs d'entreprises bénéficiaires du RSA" pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

\* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

\* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 75 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder la participation financière de 10 200 € à la structure Atelier du Savoir Fer pour son action « Chantier d'Insertion » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- d'autoriser son vice-président à signer au nom du Département, la convention à intervenir,
- d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 76 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une participation financière de 85 000 € à la structure Solidarités Nationales et Internationales pour son action "chantier d'insertion" pour la période du 01/10/2014 au 31/12/2014,
- autorise son vice-président à signer au nom du Département, la convention à intervenir,
- et précise que la somme susmentionnée sera imputée au chapitre 017 - article 6568 sous la fonction 564 - programme 412 - opération 005 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 77 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder la participation financière de 20 400 € à la structure SOLEFOR (Solutions Locales pour l'Emploi et la Formation) pour son "chantier d'insertion collectif" pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- d'autoriser son vice-président à signer au nom du Département, la convention à intervenir,
- d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 006 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 78 - OFFRES D'INSERTION : TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

\* d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrites dans le présent rapport :

- 3 000 € à la structure ECTI 54 pour son action « Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprise » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- 20 400 € à la structure ARS pour son action « Activité de débarras et de déménagement à caractère social » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- 13 600 € à la structure ARS pour son action « Maintenance et réparations locatives » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- 20 400 € à la structure CROIX-ROUGE INSERTION - ADLIS pour son chantier d'insertion « Gestion des parcs relais » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- 47 600 € à la structure LORTIE pour son chantier d'insertion pérenne " Maraîchage biologique et espaces verts » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,
- 57 800 € à la structure RÉCIPROCITÉ pour son action « Insertion par l'activité économique dans les domaines des services urbains, de proximité et de la médiation sociale » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

\* d'autoriser son vice-président à signer au nom du Département, les conventions à intervenir,

- d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 007 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 79 - DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE AU POSTE EMPLOI D'AVENIR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières telles que détaillées dans le tableau,
- d'imputer les sommes susmentionnées au programme 111 - Opération 011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 80 - ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder le paiement de la cotisation annuelle 2014 d'un montant de 3 600 € au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire,
- d'imputer la somme susmentionnée sur le programme 112 - opération 004.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent voter contre
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

## **RAPPORT N° 81 - TRANS'BOULOT - MOBILITE SOLIDAIRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

\* d'autoriser les versements pour un montant maximal de **51 920 €** à Trans'Boulot pour le **solde de son action 2013** "Mobilité solidaire" (actée en commission du 13 mai 2013) ; versements qui interviendront à réception d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) selon la répartition suivante :

- **20 000 €** via les crédits insertion en lien avec la politique DIRAT Mobilité - programme 414 - opération 004,
- **20 160 €** via les crédits de l'enveloppe territoriale de Briey - programme 412 - opération 003 - enveloppe 09 (chapitre 17 article 6568 sous fonction 564),
- **11 760 €** via les crédits de l'enveloppe territoriale de Longwy - programme 412 - opération 002 - enveloppe 09 (chapitre 17 article 6568 sous fonction 564),

\* d'accorder une participation financière maximale de **221 950 €** à Trans'Boulot pour son **action 2014** "Mobilité solidaire" selon la répartition suivante :

- **100 000 €** via les crédits insertion en lien avec la politique DIRAT Mobilité - programme 414 - opération 004, dont le versement d'un acompte en 2014 de 80 000 €,
- **50 400 €** via les crédits de l'enveloppe territoriale de Briey - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13 (chapitre 17 article 6568 sous fonction 564), dont le versement d'un acompte en 2014 de 30 240 €,
- **29 400 €** via les crédits de l'enveloppe territoriale de Longwy - programme 412 - opération 002 - enveloppe 13 (chapitre 17 article 6568 sous fonction 564), dont le versement d'un acompte en 2014 de 17 640 €,
- **42 150 €** via les crédits de la politique publique DISAS - Enfance et Familles (ASE) - programme 462 - opération 005 - enveloppe 05 (9454 - 6245.51) ;

\* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 82 - AIDE DEPARTEMENTALE A L'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISE : EVALUATION DES PROGRAMMES POUR 2007-2008**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

décide, dans le cadre de l'aide départementale à l'immobilier d'entreprise, de :

\* transformer les avances remboursables en subvention pour les entreprises suivantes, au titre du programme 2007 :

- SA LEPAGE GRANIT
- RM HYDRAULIQUE
- LTG ANDREANI

\* transformer l'avance remboursable en subvention pour l'entreprise SAS SCHWEITZER au titre du programme 2008,

\* de transmettre un courrier de relance aux entreprises pour connaître la réalisation du bilan de l'opération et la création effective des emplois avec un délai de retour maximum de deux mois à compter du vote de la commission permanente ; passé ce délai, et en cas d'absence d'informations des entreprises, le conseil général, émettra un titre de recettes pour récupérer les avances remboursables.

- FRANCE ÉLÉVATEUR
- KLEIN AGGLOMÉRÉ
- ARAIRLOR
- SA STABILIGEN

\* de clôturer les dossiers pour lesquels les entreprises ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire, à savoir :

- METAL GORCY
- SARL SPK-MF

\* de clôturer le dossier pour lequel le programme n'a pas été lancé, à savoir LORRAINE CHAUDRONNERIE PLASTIQUE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 83 - SOUTIEN A LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits d'investissement P133, opération 012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 84 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS AGRICOLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits de fonctionnement du budget 2014 : programme n°134 – appui aux structures – opération n°004 – soutien particulier aux manifestations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 85 - APPUI AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions proposées dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés :
  - Pour le GDSA (4 000 €)
  - Programme 134 - Opération 005 à hauteur de 4 000 €
  
  - Pour Paysan Bio Lorrain (5 000 €) et ADECLOR (10 000 €)
  - Programme 133 - Opération 010 à hauteur de 15 000 €
  
  - Pour CAL - section élevage - (10 000 €) et Terres de Liens (10 000 €)
  - Programme 134 - Opération 003 à hauteur de 20 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 86 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la bourse départementale d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 87 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LES RIVERAINS DU COLLEGE DU CUSTINES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'occupation temporaire à établir entre le Département et les riverains concernés par les travaux à effectuer en limite de propriété du collège de Custines,
- et autorise le président à signer les conventions correspondantes au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 88 - CONVENTION PORTANT OCTROI DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RAVALEMENT DE LA FACADE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention portant octroi de subvention exceptionnelle à l'Etat, concernant le financement du ravalement du tribunal administratif sis à Nancy, 5, place de la Carrière, pour un montant de 50 000 €,
- et autorise le président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 89 - ADHESION A L'ASSOCIATION MICHEL DINET**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'association "Michel Dinet" pour une cotisation annuelle d'un montant de 100 €,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire
- P 541, Opération 018 Association Michel DINET, nature comptable 6281.0202

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 35

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

MATHIEU KLEIN

